L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 15 DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année, d'avance.....$12
Journal de la semaine, une année, d'avance.....
Journal bi-hebdomadaire, une année, d'avance.....$ 5

L'Abeille ne pourra excéder la consommation, sans donner avis par écrit, une semaine avant le changement.

ANNONCES.—Trois insertions par chaque dix lignes, pour $1 00; pour la première insertion et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré plus de trois fois pour chaque annonce.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, ou pour un temps limité, et celles qui n'ont pas été spécifiées, pour un temps déterminé, seront insérées jusqu'à ordre contraire, et payées en conséquence.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que durant un temps limité, seront insérées jusqu'à ordre contraire, et payées en conséquence.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que pour